

Objet : Mesures de sécurisation au collège

Mesdames, messieurs,

Le 24 août 2016, afin de prendre en compte le risque « Attentat / Intrusion », de nouvelles mesures et consignes de sécurité concernant les écoles et établissements scolaires étaient présentées par la ministre de l'éducation nationale et le ministre de l'intérieur.

Ces mesures relèvent de trois grands principes :

1. Anticiper
2. Sécuriser
3. Savoir réagir

Le Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) de l'établissement a été actualisé dans ce but.

Dans le cadre de la prévention, 3 exercices seront organisés durant l'année scolaire, dont un avant la Toussaint, et l'un d'entre eux portant sur un attentat-intrusion. Ils viennent s'ajouter aux 3 exercices habituels liés à la sécurité « Incendie ».

Il a été décidé que le premier exercice qui traitera du risque « Attentat – Intrusion » prendra la forme d'une séance d'information et de formation des élèves. Il ne s'agira pas, pour l'instant, d'un exercice de simulation. Les professeurs aborderont les différentes procédures et créeront les conditions du dialogue avec les élèves. L'idée est de construire, progressivement, une culture de la sécurité et de la prévention dans un cadre serein.

Cette séance se déroulera le lundi 17 octobre entre 13h30 et 14h30 et sera menée par le professeur en charge de la classe selon l'emploi du temps habituel. Chaque professeur aura été également formé préalablement.

Vous trouverez ci-dessous les principaux points qui seront abordés avec les élèves :

- Les exercices « incendie » : à quoi ça sert ?
 - Les exercices « confinement, alerte chimique » : à quoi ça sert ?
 - L'alerte « intrusion-attentat » : à quoi ça sert ?
- Consignes en cas d'alerte intrusion – attentat.**

Je vous prie de recevoir mes cordiales salutations

Le Principal

Nicolas BLANCHEMAISON